

PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 octobre 2025, la députée de D'Arcy-McGee déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale concernant l'accompagnement des personnes sourdes-aveugles demandant de :

- Hausser le tarif horaire des accompagnateurs (présentement à 8 \$/h);
- Augmenter le plafond d'heures d'accompagnement à 24 par semaine;
- Assurer un financement stable et annuel pour l'accompagnement des personnes sourdes et aveugles;
- Créer un sous-comité dédié au soutien à domicile des personnes sourdes-aveugles;
- Garantir sécurité, accès aux opportunités et inclusion sociale pour les personnes sourdes-aveugles.

Je reconnait pleinement l'importance de l'accompagnement des personnes sourdes-aveugles et la nécessité d'assurer leur inclusion sociale, leur sécurité et leur accès aux opportunités. Le *Programme d'accompagnement en surdicécité*, mis en place depuis plusieurs années, offre un soutien essentiel permettant à ces personnes de demeurer à domicile, de participer à la vie sociale et de briser l'isolement.

... 2

Ce programme, géré par des mandataires spécialisés, témoigne de l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux à répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle.

Consciente des défis soulevés dans la pétition déposée par ma collègue, j'ai demandé à Santé Québec de procéder à l'évaluation des propositions mentionnées dans la pétition.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-03707